

PARTENARIAT ENTRE LE
MINISTÈRE DE L'ÉQUIPEMENT
ET SES PARTENAIRES DANS LE
SECTEUR ROUTIER

M. Abdelmalek BOUCHANA
Division planification - DRCR

R É S U M É

Le bilan des conventions de partenariat dans le domaine routier est de 231 conventions dont :

- 130 conventions sont achevées
- 57 conventions dont les opérations sont en cours de réalisation
- 44 conventions dont les opérations ne sont pas encore entamées.

Le programme des projets routiers en cofinancement porte sur une longueur totale de 4185 km. Ce programme intéresse la majorité des Provinces du Royaume. Le coût global des opérations est de l'ordre de 2,862 milliards de dirhams. La contribution du Ministère de l'Equipement est de 1,744 milliards de dirhams soit 61% du coût total.

Le partenariat qui concerne exclusivement les routes rurales représente 79,4 % de l'ensemble des projets cofinancés avec 3323 km de routes rurales réparties en 1913 km de construction et 1547 km d'aménagement. Le coût de ce programme est de 1,704 milliards de dirhams dont la contribution du Ministère de l'Equipement est de 1,126 milliards de dirhams soit 66 % du coût total.

Le partenariat dans le cadre du Programme National de Construction de Routes Rurales représente 32 % de l'ensemble des projets cofinancés avec 1340 km de routes rurales réparties en 964 km de construction et 376 km d'aménagement.

Les conventions passées hors Programme National de Construction de Routes Rurales totalisent un linéaire de 2845 km et concernent des travaux de construction, d'aménagement, d'élargissement ou de maintenance de routes et Ouvrages d'art.

I N T R O D U C T I O N

Le rythme de construction des routes neuves ou d'aménagement des pistes et le niveau d'investissement dans le secteur, ne permettent pas de répondre aux besoins croissants de désenclavement du monde rural. Ces contraintes ont amené à réfléchir sur la mise en commun des moyens pouvant être mobilisés par l'Etat, les Collectivités Locales et d'autres intervenants pour la réalisation de projets routiers non programmés et dont l'intérêt a été ressenti.

Les expériences tentées dans ce domaine sont très encourageantes. Elles ont permis de réaliser plusieurs liaisons avec des niveaux d'aménagement allant d'un simple traitement des points durs à la construction complète de la route. Ainsi, un grand nombre de projets routiers ont été réalisés en partenariat entre le Ministère de l'Équipement et ses différents partenaires : communes, provinces, offices, ainsi que du secteur privé et associatif. Ces projets concernent essentiellement :

- l'aménagement de pistes
- la construction neuve
- la maintenance des routes revêtues
- l'élargissement des routes étroites
- le traitement de traversées d'agglomérations
- la réalisation de voies de contournement
- la construction ou la maintenance des ouvrages d'art

L'objectif de cette communication est de dresser le bilan des réalisations en partenariat, d'illustrer à travers des exemples l'impact des projets routiers cofinancés et de mettre en valeur les actions entreprises par la DRCR pour mieux maîtriser et gérer la demande croissante de construction de nouvelles routes en partenariat.

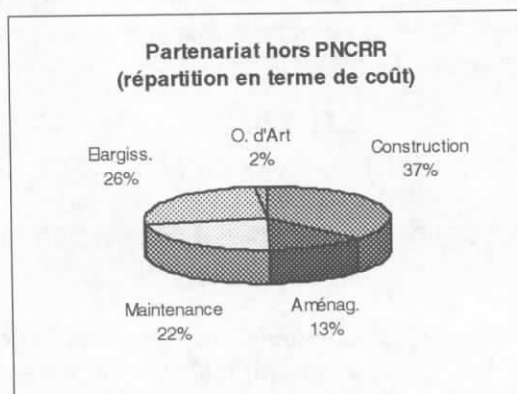
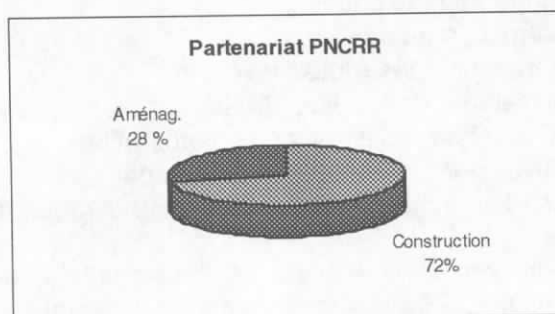
BILAN DES RÉALISATIONS EN PARTENARIAT

Le bilan des conventions de partenariat dans le domaine routier est de 231 conventions.

Le programme des projets routiers en cofinancement porte sur une longueur totale de 4185 km. Ce programme intéresse la majorité des Provinces du Royaume. Le coût global des opérations est de l'ordre de 2,862 milliards de dirhams. La contribution du Ministère de l'Équipement est de 1,744 milliards de dirhams soit 61% du coût total.

Le partenariat qui concerne exclusivement les routes rurales représente 79,4 % de l'ensemble des projets cofinancés avec 3323 km de routes rurales réparties en 1913 km de construction et 1547 km d'aménagement.

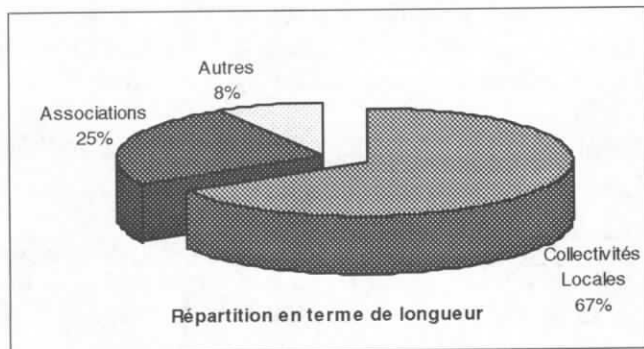
Le coût de ce programme est de 1,704 milliards de dirhams dont la contribution du Ministère de l'Equipement est de 1,126 milliards de dirhams soit 66 % du coût total.



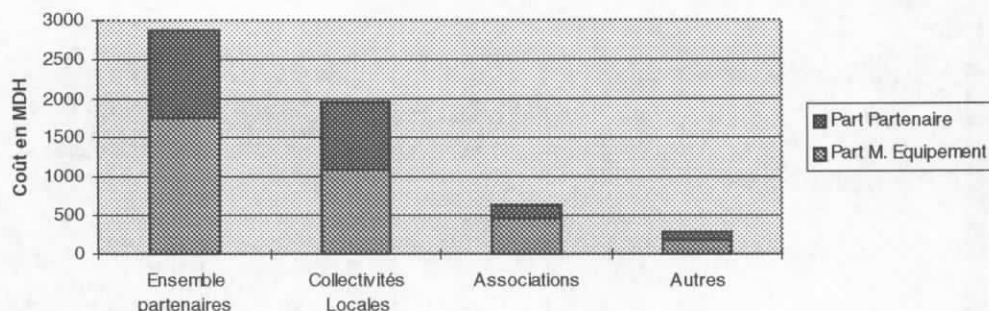
RÉPARTITION DES CONVENTIONS PAR TYPE DE PARTENAIRE

La répartition des conventions passées avec les partenaires de la DRCR (Collectivités Locales, Associations, Offices, Sociétés privées, Particuliers) dans le domaine routier se présente comme suit :

Partenaire	Longueur (Km)	Coût (MDH)	Part du M. Equipement (MDH)	Part Partenaire (MDH)
Collectivités Locales	2.799	1.944	1.095	849
Associations	1.033	627	469	158
Autres	354	291	180	111
Total	4.185	2.862	1.744	1.118



Répartition des charges par type de partenaires

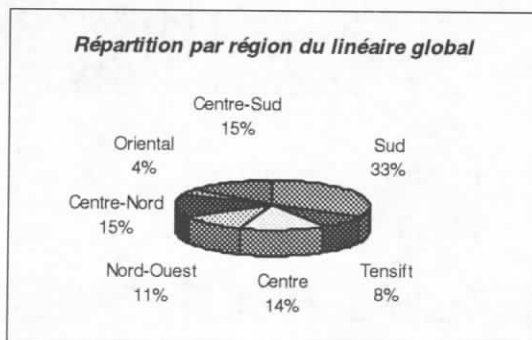


RÉPARTITION DU PROGRAMME DE PARTENARIAT PAR RÉGION

Le Programme de partenariat intéresse l'ensemble des régions. Cependant, la répartition de ce programme relève une grande variation du linéaire de routes réalisées en cofinancement d'une région à l'autre.

Le tableau suivant donne la répartition régionale du linéaire du programme de partenariat par stade d'avancement :

Région	Linéaire (Km)			total	Coût global MDH
	achevé	en cours	non entamé		
Sud	609	377	330	1316	794
Tensift	264	67	16	347	244
Centre	558	12	53	623	250
Nord-Ouest	178	71	194	443	487
Centre-Nord	307	217	99	623	572
Oriental	34	82	89	205	303
Centre-Sud	518	74	36	628	212
Total	2468	900	817	4185	2862



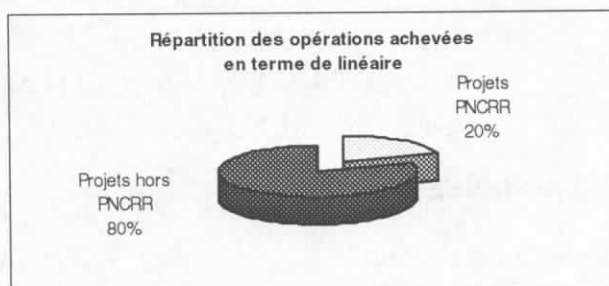
ETAT D'AVANCEMENT DES PROJETS COFINANCÉS

1 - OPÉRATIONS ACHEVÉES

- **Nombre de conventions** : 130 conventions
- **Le linéaire total** : 2.468 Km dont :
 - * Construction : 855 Km
 - * Aménagement : 1.122 Km
 - * Elargissement : 288 Km
 - * Maintenance : 194 Km
 - * Etudes : 9 Km
- **Coût global** : 1.295 MDH dont :
 - * Part ME : 59 %
 - * Part partenaires : 41 %

Répartition par type de partenaire

Partenaire	Longueur (Km)	Coût (MDH)	Part du M. Equipement (MDH)	Part Partenaire (MDH)
Collectivités Locales	1795	920	547	373
Associations	493	200	125	75
Autres	180	175	98	77
Total	2468	1295	770	525



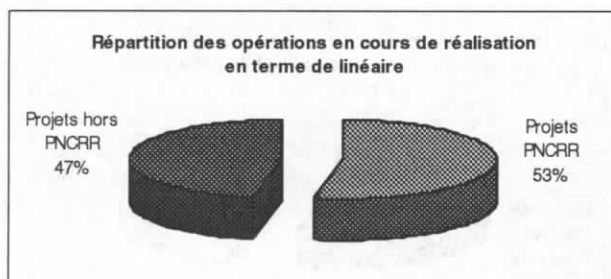
2 - OPÉRATIONS DONT LES TRAVAUX SONT EN COURS

- Nombre de conventions : 57 conventions
- Le linéaire total : 900 Km dont :
 - * Construction : 502 Km
 - * Aménagement : 248 Km
 - * Elargissement : 44 Km
 - * Maintenance : 80 Km
 - * Etudes : 26 Km

- **Coût global** : **868 MDH** dont :
 - * Part ME : 58 %
 - * Part partenaires : 42 %

Répartition par type de partenaire

Partenaire	Longueur (Km)	Coût (MDH)	Part du M. Equipement (MDH)	Part Partenaire (MDH)
Collectivités Locales	588	584	302	282
Associations	305	279	202	77
Autres	7	5	0	5
Total	900	868	504	364



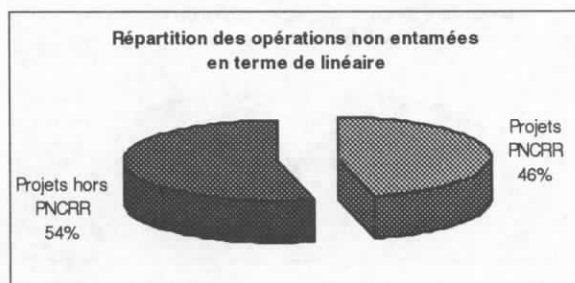
3 - OPÉRATIONS DONT LES TRAVAUX N'ONT PAS ENCORE DÉMARRÉ

- **Nombre de conventions** : **44 conventions**
- **Le linéaire total** : **817 Km** dont :
 - * Construction : 559 Km
 - * Aménagement : 184 Km
 - * Elargissement : 44 Km
 - * Maintenance : 50 Km

Coût global : **698 MDH dont :**
 * Part MTP : 64 %
 * Part partenaires : 36 %

Répartition par type de partenaire

Partenaire	Longueur (Km)	Coût (MDH)	Part du M. Equipement (MDH)	Part Partenaire (MDH)
Collectivités Locales	417	439	246	193
Associations	235	149	123	26
Autres	165	110	81	29
Total	817	698	450	248



ACTIONS ENTREPRISES PAR LA DRCR POUR MAÎTRISER LE SYSTÈME DE PARTENARIAT

D'importants efforts ont été entrepris par la DRCR pour gérer d'une manière rationnelle et efficace le programme de partenariat. Ces efforts ont aboutis à l'élaboration d'une convention type qui intègre les principales règles ci-dessous :

- Définition du seuil de la quote part du cofinancement du ME en fonction de l'intérêt du projet (de point de vue social et économique) ;
- La description physique du projet (sur la base d'une étude de définition au moins)
- La délimitation des responsabilités et du programme des travaux à la charge de chacun des partenaires
- Le montage financier du projet (estimation du coût du projet et quote part de chaque partie)
- Planning de réalisation des travaux avec obligation que le partenaire réalise en premier la part qui le concerne
- Amélioration de la communication avec le partenaire pour une meilleure coordination sur chantier
- Etablissement de limitation de durée pour la validité de la convention

Cette convention a permis de bien maîtriser les aspects budgétaires des opérations et leur programmation ainsi que la répartition des responsabilités entre les différents intervenants dans le partenariat.

CONCLUSION

Cette politique de partenariat, a pu se développer grâce aux structures décentralisées du département, sa compétence technique dans des secteurs de base, son écoute de la population, et ses moyens humains et matériels. Mais aussi grâce à ses grandes possibilités de maîtrise des coûts et des délais qui permettent d'utiliser au mieux les ressources locales.

Les projets routiers réalisés en partenariat ont eu un impact très positif sur les conditions de déplacement des populations particulièrement sur le réseau de haute montagne et les routes de désenclavement qui posaient des problèmes de coupure plusieurs semaines.

A l'heure actuelle, un grand nombre de conventions qui ont été signées depuis 1995 arrivent à leur maturité et il est temps de réfléchir sur une nouvelle stratégie qui permet de mieux réussir à l'avenir les projets de partenariat en prêtant plus d'intérêt à leur entretien ultérieur.